

Préavis n°11/2021 : Budget 2022

Rapport de la Commission

Chers membres du Conseil et chers membres de la municipalité, la commission du préavis 11/2022 concernant le budget 2022, composée de Zoé Perret-Gentil, Brigitte Zahnd et Eric Perrier, s'est réunie le mardi 16 novembre, le mardi 30 novembre et le samedi 4 décembre. Nous avons passé en revue toutes les rubriques et avons noté les différences significatives entre les comptes 2020, le budget 2021 et finalement le budget 2022.

Nous avons ensuite transmis à notre syndique, Madame Véronique Brocard et à notre Boursière Nicole Allemann, une série de questions. Nous tenons à les remercier pour toutes les réponses apportées.

- Concernant les jetons de présence-commission-bureau (compte 101.300.0), on a remarqué qu'il y a une grande différence entre ce qui a été utilisé en 2020 et ce qui a été budgété pour 2022 (plus du double). On nous a expliqué que cela était dû au fait qu'il y a eu moins de séances en 2020. Il y a une différence pour les mêmes raisons concernant les indemnités et vacations (compte 102.306.0).
- Concernant le traitement du personnel (compte 11.301.0) on remarque une différence de 17'000 CHF entre le budget 2021 et le budget 2022. Cette différence vient du fait que pendant deux mois nous aurons deux secrétaires municipales, le temps de former notre nouvelle secrétaire. Puis celle-ci travaillera à 50%, ce qui est un taux plus important que le taux de Dominique Desgranges.
- On remarque que dans le compte 11.310.1 (plan, enquête, étude) il est budgété 3'000CHF. Cette somme sera utilisée pour faire un plan d'énergie climat. Il s'agit de faire venir un consultant qui regarde où la commune pourrait faire des économies au niveau écologique.
- Concernant le compte entretiens des installations (11.315.0) on remarque une augmentation de 3'500CHF entre le budget 2022 et le budget 2021. Cette augmentation est due au fait que le système informatique de la commune va être réorganisé. Principalement l'externalisation des données.
- Concernant les impôts on remarque qu'il est budgété une baisse de revenu, mais la syndique et la boursière nous ont informé que cela n'était pas lié à la baisse du point d'impôts mais divers facteurs concernant les personnes imposées.
- Concernant la STEP, on a remarqué que ce compte est déficitaire chaque année. On s'est donc demandé pourquoi il n'y avait pas d'augmentations des taxes. Mais la syndique et la boursière nous ont

informé que la taxation était déjà à la limite stipulée par le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Ainsi les taxes actuelles dédiées ne couvrent pas l'entier des dépenses.

- Concernant le compte honoraires et services des routes (43.318.0) la commune reçoit une facture globale de la part de la commune de Cossonay. La ventilation sur les comptes de Dizy est faite de manière à favoriser le calcul de la péréquation.

La commission estime que le budget est bien conçu et qu'il reste bien équilibré. Basé sur cette observation et à la vue des réponses apportées à nos questions, la commission propose aux membres du conseil d'accepter le préavis 11/2021 concernant le budget 2022.

Zoé Perret-Gentil



Brigitte Zahnd



Eric Perrier

